

BUREAU DE SANTE. Une Satisfaction est Réservee

Mariages, Naissances, Décès. James Jones à Mollie Higgins...

MARIAGES. James Jones à Mollie Higgins, Reinhold Stebenkitt à Minnie...

NAISSANCES. Mmes Michael T. Lohr, un garçon, Edwin Ringe, un garçon...

DECES. Antonio Sidoti, 77 ans, 1928 Melpomène; Nettie Twomey, 24 ans...

Le procès intenté par l'Etat de la Louisiane à la Tulane Improvement Company.

Le procès intenté par l'Etat de la Louisiane à la Tulane Improvement Company et au Conseil d'administration de l'Université Tulane.

Les procédures ont été instituées par l'attorney-général, sur les instances du gouverneur Sanders et de la Législature de l'Etat.

La propriété, objet du litige, était auparavant le site de l'Université de la Louisiane, créée par un vote constitutionnel en 1845.

Après de longs pourparlers le Conseil accepta cette offre. La moitié de ce terrain fut sous-louée le 1er octobre 1897 à Klaw et Erlanger...

L'Etat jugeant que ce bail est inconstitutionnel, a intenté des procédures pour le faire annuler.

L'attorney-général dans un mémoire adressé à la cour demande qu'un jugement soit rendu déclarant l'invalidité du bail et ordonnant à la Tulane Improvement Company de rendre compte à l'Etat de tous les revenus provenant de cette propriété.

L'audience a été ouverte à 11 heures sous la présidence du juge Skinner.

Les avocats de la poursuite sont l'attorney-général Gulon et M. W. S. Parker.

Les défendeurs sont représentés par Joseph W. Carroll, Charles Carroll, Omer Villard, Harry H. Hall et Wm. C. Dufour.

L'attorney Gulon a donné avis qu'il avait déposé une pétition supplémentaire maintenant que l'acte est de 1899, sur lequel le bail est basé, était en violation de l'article 29 de la constitution en ce sens que le but de la loi n'était pas défini dans le titre.

Les témoins dont les noms suivent ont été cités à comparaître: M. R. M. Wainwright, James McConnen, E. H. Farrar, J. B. Levert, W. B. Spencer, Charles Janvier, Walter Stauffer, Ashton Phelps, Henry Glider, C. P. Fenner, Joseph A. Hincks, Sam Weis, I. L. Lyons, A. W. Grandell, W. A. Kernaghan, S. O. Thomas, J. T. Gibson, J. S. L. Onorato, T. L. Macon, B. T. Howarth, H. T. Cottam, Mortimer Wisdom, Frank B. Hayne, Chas. E. Fenner, Dr. E. S. Lewis, Isidore Newman, Dr. C. E. Edmund Kenis, A. Monteone, C. P. Ellis, Jeff C. Wenck, Pierre Crabites, Maire Martin Behrman, Charles A. Pardue.

La plus grande partie de la première audience a été consacrée à la formation du jury qui est composé comme suit: M. M. L. Finley, commis. Sidney F. Curtis, teneur de livres. Henry Houin, commis. Samuel Winters, voyageur de commerce. Charles W. Thomas, commis. Edward C. Dowty, teneur de livres. Jacob A. Son, commis. Wm. L. Hagen, commis. J. S. Collins, commis. Peter Vicknair, Jr., teneur de livres. David White, étudiant. Emile L. Hébert, caissier.

L'interrogatoire des témoins a commencé immédiatement après la formation du jury.

Les premiers appelés à déposer ont été le Dr. Kelly et M. Samuel Henderson qui ont donné quelques détails sur la manière dont les négociations pour la location du terrain avaient été dirigées.

LES CHEFS DU CHEMIN DE FER URBAIN FAVORISENT L'EMISSION DE NOUVEAUX BONS.

Ce qui réduira aux actionnaires le poids de fortes dépenses et permettra l'augmentation et l'amélioration de la valeur de leurs placements.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE L'ECLAIRAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 317 rue Baronne. Nouvelle-Orléans, Lne., 8 Juin 1909.

AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ET DE L'ECLAIRAGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer et d'Eclairage de la Nouvelle-Orléans soumettent l'exposé suivant à la considération de leurs actionnaires:

Le Conseil de Direction juge essentiellement nécessaire d'élargir les plans financiers de la Compagnie, surtout en ce qui concerne les dépenses de construction, des améliorations sont impérieuses. Nous sommes d'avis que ces travaux ne doivent pas se faire au frais de l'actionnaire et devraient être au compte du capital ou d'une émission additionnelle de bons.

Premièrement. La Compagnie est capitalisée à trente millions de dollars (\$30,000,000), six millions de ces sommes sont des actions "préférées", "non-accumulatives", et vingt millions d'actions communes. Ces actions constituent le fonds capital entier de la compagnie, et l'émission de bons proposée d'aucune façon n'augmentera le fonds-capital.

Deuxièmement. L'émission de bons proposée cinquante millions de dollars (\$50,000,000) doit être soumise à des limitations et des restrictions imposées par le Conseil de Direction, comme il est compris dans la résolution adoptée par le Conseil de Direction et autrement, laquelle résolution est ainsi conçue:

"Attendu que les Directeurs de cette Compagnie ont appelé une assemblée des actionnaires de cette compagnie pour approuver l'émission autorisée de \$50,000,000 de bons de quarante ans premiers et rachetant 5 pour cent, bons hypothécaires dont \$30,000,000 doivent être mis de côté pour racheter des obligations existantes et \$20,000,000, devant être dépensés selon les besoins de la Compagnie, souvenant restreint; donc:

Le Conseil de Direction a résolu que c'est l'opinion du Conseil que si une telle émission est approuvée par les actionnaires, suffisamment de bons pourront être émis et vendus pour racheter et payer \$1,226,000.00 de bons de 6 pour cent. Les billets "Gold Debenture" de la compagnie le 1er Novembre prochain, si, selon l'avis du Bureau, il est considéré sage de le faire, et tous les autres bons à émettre pour des objets d'extensions, d'améliorations de la propriété de la compagnie, ne seront émis que pour 75 pour cent du coût de ces améliorations et extensions.

Le but de cette résolution est de limiter autant que possible l'émission de bons additionnels sur la propriété de la compagnie et de restreindre soigneusement cette émission.

Les \$1,226,000 de billets actuels de débenture, et le rachat de ces billets par l'émission proposée de bons, d'aucune façon n'augmenteront la dette de la compagnie.

Troisièmement. La résolution qui précède déclare que 75 pour cent du coût, des améliorations et des extensions seront payés des produits de la vente des bons. En regard au présent et rapide agrandissement anticipé de la ville, il serait impossible de faire de telles améliorations et extensions, et de faire face aux obligations des franchises de la Compagnie (même s'ils étaient suffisants), et en même temps se montrer juste à l'égard des actionnaires. Les très grands pavage que doit bientôt faire la ville de la Nouvelle-Orléans imposera de nouvelles et fortes obligations à la Compagnie, et comme ces améliorations sont pratiquement d'un caractère permanent, le Conseil ne croit pas que les actionnaires des prochaines années doivent supporter toute la dépense de ces travaux qui seront à l'avantage des actionnaires de dix à trente ans d'ici.

Quatrièmement. D'autres demandes se font à la compagnie d'extensions additionnelles de diverses parts qui, s'il y est fait droit, nécessiteront une augmentation de dépenses; mais il est prévu que ces extensions ajouteront grandement aux gains et qu'il en résultera un grand bien pour la compagnie et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le plan de finance de la compagnie tel qu'il est suggéré ou proposé est compréhensible, non seulement pour les conditions existantes, mais pour la durée des diverses franchises de la compagnie.

Les gains accrus que la compagnie devrait recevoir les prochaines années devraient plus que compenser des dépenses additionnelles qu'occasionnera l'émission de bons que le Conseil de Direction se propose de créer.

Le Conseil de Direction a la plus entière confiance dans la prudence et les sécurités de la Compagnie qui, au moyen d'une gestion financière judicieuse et une bonne administration, gagneront de plus en plus en valeur avec le temps; et c'est la plus sincère opinion du Conseil de Direction que le plan soumis aux actionnaires servira le mieux les intérêts de la compagnie sous tous les rapports; et s'il est exécuté, il étendra grandement le marché de toutes les catégories de ses sécurités.

L'exposé ci-dessus fait aux actionnaires a été approuvé et adopté par le vote unanime du Conseil de Direction.

HUGH MCCLOSKEY, Président. JOS. H. DE GRANGE, Secrétaire.

Laitier brutal. John W. Carnahan, un laitier, a été arrêté hier matin sous l'accusation d'avoir frappé une de ses clientes, Mme Laporte. Le coup a été porté avec une telle violence que l'état de Mme Laporte inspire les plus sérieuses inquiétudes. Carnahan a comparu dans le courant de l'après-midi devant le juge Fisher et n'a pas été mis hors de prison sous caution.

Bouvy est mis en liberté sous caution. Plaquemin, Lne. 14 Juin.—Fables S. Bouvy le jeune homme accusé du meurtre du professeur F. Van Ingen, a été mis en liberté provisoire. sous caution de 15,000 dollars, ce matin, par le juge Calvin K. Schwing. Bouvy avait été mis en jugement, il y a environ deux mois, mais par suite d'un désaccord entre les membres du jury aucune décision n'avait été rendue. La mesure prise aujourd'hui par le juge Schwing est basée sur le rapport de six médecins, qui ont déclaré que la santé de Bouvy se ressentait de son long internement.

La protection des animaux. Pour avoir vendu un cheval qui n'était pas en état de travailler, J. A. Snaer, domicilié rue Marais et Franquet, a été condamné hier à 25 dollars d'amende par le juge Aucolin. Ce jugement a été rendu en vertu de l'acte 289 de 1906, visant la

protection des animaux domestiques. Justice du sort et l'indélicatesse de ces messieurs de Balancy. "Mais si je ne suis pas riche, du moins je gagne largement et honorablement ma vie. "Celle qui sera ma femme pourra mener une existence, sinon luxueuse, du moins plus que confortable. Mon seul désir, mon rêve le plus ardent, c'est que vous vouliez bien un jour..."

Lucien Richard n'acheva pas, il se leva et, rapidement de façon à empêcher toute réponse, il prit congé. La bataille avait été rude; elle était loin sans doute d'être gagnée, loin d'avoir donné ce que Lucien pouvait en espérer en arrivant; mais, du moins, elle n'était pas tout à fait perdue. Puisque Marthe connaissait les propos tenus à Vichy, Lucien justifiait avec raison que c'était déjà beaucoup.

M. de Ribière a fait un testament en ma faveur, mais il faut être exact et très prudent avec la loi quand on rédige un testament! Mon parrain l'ignorait sans doute, de sorte que son testament a été nul, et que sa fortune est allée à ses neveux, M.M. de Balancy.

Lucien, en sortant de chez mademoiselle Mauran-Boisseries, ne rentra pas chez lui; il courut chez madame Masare et lui exposa très sincèrement la situation. "Bah! il ne peut rien sans la lettre. "N'ayez pas tant de confiance, mon enfant; une lettre ça se fabrique..."

"De reste, n'allait-il pas chez Lorber, le même jour, à la même heure que vous? "Il nous guettait sans doute. Il avait deviné qu'était Mariette et il voulait la reprendre. "Je n'en crois rien; malheureusement je n'étais pas là. Sans quoi, je prierais bien que j'arrivais un autre femme avec Milou. Il allait faire le même coup que vous. Lucien boote la tête d'un air se doute. "En même temps que moi,

Madame Masare pouvait avoir bien des défauts, mais elle ne manquait certainement pas d'intelligence. Elle comprit immédiatement que l'œuvre entreprise présentait des difficultés tout à fait grandes. "Elles ne sont pas insurmon-

Sanglante tragédie. AMUSEMENTS

Meadville, un village de l'Etat du Mississippi, a été le théâtre d'une sanglante tragédie hier après-midi. Silas Reynolds et le docteur A. M. Newman, frère de Reynolds, furent mortellement blessés. La querelle éclata au sujet du meurtre de Cornelius Pritchard, tué par le docteur Newman le 26 avril dernier, à la suite d'une affaire de famille.

Volé pendant qu'il prenait un bain. Pendant que Tony Locasio se baignait, dimanche après-midi à Mineburg, des voleurs ont fouillé ses vêtements et se sont emparés d'une montre en or et d'une somme de 15 dollars. Plainte a été portée à la police.

Une Pétition. Le maire Behrman a reçu hier matin une pétition portant les signatures de 140 colporteurs, demandant qu'une ordonnance soit votée visant à la fermeture de tous les salons de coiffure le dimanche, à partir de midi. Cette pétition sera transmise au Conseil de Ville.

JAMES BONNOT, Successeur de JOHN BONNOT. Entrepreneurs de pompes funèbres. No 623 RUE STE-ANNE SALONS FUNEBRES. Téléphone No 1042.

F. LAUDUMIER, E. ADER, Président et Gérant, Vice-Président, EMILE ADER, Secrétaire. F. LAUDUMIER & CO., Ltd., Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumements. 1108-1112 Rue Nd Remparts. PHONE HEMLOCK..... 408.

RESTAURANT HENRI IV Et Bureau de Placement 132 Passage de la Bourse, [Nouvelle-Orléans] Spécialité: Garbure, Boudin, Saucisses à la Bearnaise et Boeuf aux Anchois. Lunch et Repas à Toutes Heures à Prix Modérés. Logement: Chambres 25 Sons. SYLVAIN VIDALAT, Prop., 16avril-17. PHONE MAIN 1945. 4avril-3m

Société Psychologique Française. Les personnes désireuses de faire partie de la Société Française Psychologique (EN FORMATION) pour l'étude des Sciences Psychiques, tant au point de vue philosophique qu'au point de vue expérimental, sont priées de vouloir bien correspondre par lettre avec MONSIEUR A. D'AVESNE, 2648, l'ancienne avenue, New Orleans 20 mai-1m

AVIS SPECIAUX. BUREAU DE LA NEW ORLEANS RAILWAY & LIGHT COMPANY—317 rue Baronne, Nouvelle-Orléans. Le 19 mai 1909.—Une assemblée générale des actionnaires de cette corporation aura lieu dans les bureaux ci-dessus indiqués le 25 juin 1909, entre midi et deux heures P. M., en vertu d'une résolution de son Conseil de Direction adoptée le 1909, pour voter conformément à l'article V de la charte pour autoriser l'émission de cinquante millions de dollars de Bons hypothécaires de quarante ans en première hypothèque et de rachat. Les livres de transfert pour les actions pré-férées et communes seront fermés du 20 juin au 20 juin 1909, inclusivement. J. H. DE GRANGE, Secrétaire. 20mai-20 au 28 juin

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. Les nominations aux emplois rétribués de la Société Française seront lieu le 28 mai 15 juin en séance du Conseil d'administration. Les nominations seront reçues jusqu'au mardi 15 à 5 heures P. M. Pour les emplois et honoraires, consulter le tableau et les cahiers de charges exposés à l'entrée de l'Asile J. M. VERNER, Secrétaire. A. L. FRANCOIS, Secrétaire. 61ma-6 10 13 15

Convention Annuelle. New York, 14 juin.—La convention annuelle de la Fédération des Zionistes Américains a continué dans cette ville aujourd'hui avec une parade à travers les rues bondées de monde du district du Ghetto. La question des finances dont dépend le plan en faveur du développement de la Palestine avec des fermiers israéliètes a été encore discutée aujourd'hui. Un comité est chargé de considérer une proposition de Simon Goldman, de St-Louis, pour l'organisation de la Compagnie pour l'organisation de développer les terres en Palestine.

Les marins du cuirassé "Mississippi". Philadelphie, Pie, 14 juin.—En souvenir de la réception cordiale qui leur a été accordée sur la plantation de M. et Mme Emmanuel Wolfe, à Bayou Sara, Lne., les marins du cuirassé "Mississippi" se sont cotisés pour acheter une coupe en argent qui sera présentée à M. et Mme Wolfe au nom de l'équipage de ce cuirassé. L'inscription suivante sera gravée sur cette coupe: "A M. et Mme Emmanuel Wolfe: En reconnaissance de leur hospitalité pendant que le navire était à Bayou Sara, Lne, 19 mai 1909, nous, les hommes de l'équipage du cuirassé "Mississippi" présentons cette coupe."



—Vous savez bien, mademoiselle, que tout ce qui vous concerne m'intéresse..... Marthe est un haut le cœur. Elle ouvrit la bouche pour arrêter cette déclaration. Mais Lucien eut un geste si douloureux et si suppliant qu'elle se tut. Et lui continua: —Oh! laissez moi être un peu indiscret, sans que je croirai que vous ne m'avez pardonné qu'en paroles. Laissez moi m'intéresser à vous comme un ami d'autant plus humble qu'il a des torts à réparer et à faire oublier. Je pourrai d'ailleurs vous donner peut-être un conseil utile. —Je vous croyais médecin et non avocat, répondit Marthe avec froideur. Ce mot aurait semblé sans importance à un maladroit, mais Lucien s'en empara habilement. Il se mit à remercier avec effusion: —Oh! mademoiselle, que vous êtes adorablement bonne. Voici que vous me taquez, c'est que vous sentez bien que vous êtes avec un ami. Marthe n'eut pas l'air d'entendre et elle reprit d'un ton dégagé: —D'ailleurs, il n'y a rien à faire; le meilleur avocat y perdrait son latin et son droit. Lucien sourit et répliqua sur le même ton: —Vous avez tant d'esprit

de cœur mademoiselle. —Vous me croyez donc bien peu..... commença Marthe. Elle ne trouvait pas ses paroles très spirituelles, et elle avait voulu faire dire: —Vous me trouvez donc bien peu de cœur. Mais elle craignait de paraître coquette, ou peut-être de paraître accorder trop d'importance à l'opinion de Lucien. C'est pourquoi elle n'acheva pas. Et comme il eût été embarrassant de s'arrêter au milieu d'une phrase, elle dit autre chose, elle répondit à la question que Lucien lui répétait depuis un moment: —Voilà ce qui est arrivé; c'est bien simple, et c'est irrémédiable. "M. de Ribière a fait un testament en ma faveur, mais il faut être exact et très prudent avec la loi quand on rédige un testament! Mon parrain l'ignorait sans doute, de sorte que son testament a été nul, et que sa fortune est allée à ses neveux, M.M. de Balancy. Elle se tut, ayant tout dit. Lucien la regarda d'un œil inquiet et scrutateur. Il se rassura bien vite, il était visible qu'elle ignorait la fortune laissée par Pierre Mauran. —Mademoiselle, dit-il, je voudrais être riche et vous être moins inapprouvable que je ne suis, afin de pouvoir réparer l'in-

justice du sort et l'indélicatesse de ces messieurs de Balancy. "Mais si je ne suis pas riche, du moins je gagne largement et honorablement ma vie. "Celle qui sera ma femme pourra mener une existence, sinon luxueuse, du moins plus que confortable. Mon seul désir, mon rêve le plus ardent, c'est que vous vouliez bien un jour..." Lucien Richard n'acheva pas, il se leva et, rapidement de façon à empêcher toute réponse, il prit congé. La bataille avait été rude; elle était loin sans doute d'être gagnée, loin d'avoir donné ce que Lucien pouvait en espérer en arrivant; mais, du moins, elle n'était pas tout à fait perdue. Puisque Marthe connaissait les propos tenus à Vichy, Lucien justifiait avec raison que c'était déjà beaucoup.

PETITES ANNONCES. A VENDRE—Pour cause de maladie du propriétaire le magasin de vêtements au coin des rues Ursulines et Royale, faisant d'excellentes affaires. 12 juin-37

UNE DAME demande 3 chambres dans une famille demandant son lot de la rue Canal. Réponse 1088 Bourbon. 26 mai-

Agents—Vendeurs demandés, beaucoup d'argent, dépenses payées. Pas d'expériences nécessaires; portrais, Boudin, Saucisses à la Bearnaise, etc. offre au prix de fabrication; crédit donné, catalogue et échantillons gratuits. Département 91, River Art Studio, 218 West Van Buren, Chicago. 13 juin-